

Mécanisme d'évaluation indépendant

Examen du plan d'action :
Côte d'Ivoire 2024-2026

Open
Government
Partnership



Independent
Reporting
Mechanism

Sommaire

Section I. Aperçu	2
Section II. Engagements prometteurs	4
Section III. Méthodologie	18
Annexe I. Données par engagement	21
Annexe II. Co-création du plan d'action	23

Section I. Aperçu

Le cinquième plan d'action de la Côte d'Ivoire élargit les réformes en matière de participation civique, avec des engagements prometteurs dans les domaines du parlement ouvert, du gouvernement ouvert au niveau local et de la prestation des services de santé. Grâce à un processus de co-création inclusif, le plan d'action reflète à la fois les priorités du gouvernement et celles des citoyens. La Côte d'Ivoire peut continuer à s'appuyer sur des bases solides en renforçant les coalitions entre le gouvernement et la société civile pour la mise en œuvre.

Le plan d'action 2024–2026 de la Côte d'Ivoire comprend douze engagements axés sur le gouvernement ouvert au niveau local, le budget ouvert, l'accès à l'information, l'amélioration des services publics, la santé communautaire, la lutte contre la vie chère et la lutte contre la corruption. La présente évaluation met en lumière quatre engagements (1, 2, 8 et 9) présentant le plus fort potentiel en termes de gouvernement ouvert.

L'Engagement 1 vise à mettre en place un réseau d'appui au gouvernement ouvert au niveau local, en commençant par cinq communes pilotes. Cette réforme s'appuie sur des initiatives antérieures de mise en place d'un budget participatif au niveau local ainsi que sur l'intégration récente de la commune de Ouélé au Programme Local du PGO¹. À plus long terme, les réformateurs visent à étendre les pratiques de gouvernement ouvert à l'ensemble des communes.

L'Engagement 2 poursuit les efforts de la Côte d'Ivoire pour accroître la transparence et la participation dans les processus budgétaires. Il s'agit notamment de créer des espaces permettant à la société civile de s'impliquer dans les débats budgétaires parlementaires et de contribuer aux audits. Priorité pour la société civile, cet engagement présente un potentiel substantiel en matière de gouvernement ouvert et complète le Plan d'action pour un Parlement Ouvert de la Côte d'Ivoire de 2025².

Les Engagements 8 et 9 visent à renforcer la participation communautaire à la gestion de la santé. L'Engagement 8 se concentre sur l'amélioration des services de santé primaires grâce au développement de mécanismes de santé communautaires tels que les Groupes d'action communautaire et les Agents de santé communautaire. L'Engagement 9 cherche à favoriser

Un coup d'œil

ADHÉSION

2015 Adhésion au PGO

ENGAGEMENTS

12/12 Optique de gouvernement ouvert

1/12 Potentiel de résultats substantiel

ENGAGEMENTS PROMETTEURS

- Promotion des pratiques de gouvernement ouvert dans 5 collectivités locales
- Renforcement de la transparence budgétaire grâce à l'implication des OSC
- Participation du public aux services de santé et à la lutte contre les maladies tropicales négligées

Répond aux exigences minimales lors de la co-création : Oui

l'inclusion des personnes concernées dans la planification et l'évaluation des programmes de lutte contre les maladies tropicales négligées.

Le cinquième plan d'action de la Côte d'Ivoire est plus ambitieux et plus pertinent pour le gouvernement ouvert que ses prédécesseurs. Bien que ce plan d'action ait une durée de mise en œuvre de deux ans, deux engagements (9 et 12), soumis dans le cadre de l'Open Government Challenge, s'étendent sur quatre ans. L'évaluation du MEI concernant le potentiel de résultats se fonde sur les activités prévues au cours de la période de mise en œuvre de deux ans. Le MEI reconnaît toutefois que ces réformes, telles que l'objectif de l'Engagement 12 consistant à élaborer un avant-projet de loi sur la protection des lanceurs d'alerte, sont plus ambitieuses à long terme.

Les membres du Comité Technique du PGO de la Côte d'Ivoire³ ont indiqué que le processus de co-création était de plus en plus solide par rapport aux cycles précédents. Cette approche inclusive a abouti à un plan d'action représentatif du consensus entre les parties prenantes impliquées. Le processus comprend des visites ciblées auprès des agences gouvernementales, des consultations publiques virtuelles et en présentiel, ainsi qu'une réunion destinée à sélectionner les douze engagements finaux parmi cinquante propositions, en parallèle de mécanismes de rétroaction permanents. Le Comité Technique a également mené des actions de sensibilisation au processus du PGO auprès des agences gouvernementales et des acteurs du secteur privé⁴. Le processus s'est conclu par une réunion de validation le 21 novembre 2024⁵ et un lancement public le 19 février 2025⁶.

¹ « Ouéle, Côte d'Ivoire », Partenariat pour un gouvernement ouvert, <https://www.opengovpartnership.org/fr/members/ouelle-cote-divoire>.

² « Plan d'action pour un Parlement Ouvert : République de Côte d'Ivoire », Partenariat pour un gouvernement ouvert, mars 2025, <https://www.opengovpartnership.org/fr/documents/cote-divoire-standalone-parliamentary-action-plan-2025/>.

³ Chantal Angoua (Présidente du Comité Technique du PGO et Point focal du PGO Côte d'Ivoire), entretien avec le chercheur du MEI, 20 mars 2025 ; Julien Tingain (Président de Social Justice et coordinateur de la Plateforme des Acteurs de la Société Civile pour le PGO), entretien avec le chercheur du MEI, 25 mars 2025.

⁴ Partenariat pour un gouvernement ouvert Côte d'Ivoire – PGO CI, « Open Government Partnership (OGP) : le Comité Technique OGP (CT-OGP) organise des visites de sensibilisation aux Administrations et Institutions », Facebook, 28 novembre 2023, <https://web.facebook.com/share/p/16pjdhcB6R>.

⁵ Partenariat pour un gouvernement ouvert Côte d'Ivoire – PGO CI, « Open Government Partnership (OGP) : le Comité Technique OGP (CT-OGP) pré-valide le 5^{ème} Plan d'Action National (PAN 2024–2026) de la Côte d'Ivoire », Facebook, 21 novembre 2023, <https://web.facebook.com/share/p/1MBgMA72b6>.

⁶ Partenariat pour un gouvernement ouvert Côte d'Ivoire – PGO CI, « L'OGP Côte d'Ivoire organise la cérémonie bilan de ses activités 2024–2026 (PAN 5) », Facebook, 19 février 2025, <https://web.facebook.com/share/p/1E5awycksQ>.

Section II. Engagements prometteurs

Cette section analyse les engagements les plus prometteurs en matière de résultats notables, selon l'évaluation du MEI. Les engagements prometteurs sont ceux qui concernent un domaine politique important pour les parties prenantes ou au regard du contexte national. Ils doivent être vérifiables, s'inscrire dans une logique de gouvernement ouvert et présenter un potentiel de résultats modeste ou substantiel. La présente évaluation examine les défis, les opportunités et les recommandations visant à soutenir leur mise en œuvre.

Tableau 1. Engagements prometteurs

L' Engagement 1 vise à mettre en place un réseau destiné à ancrer le gouvernement ouvert au niveau local, en commençant par cinq communes pilotes.
L' Engagement 2 présente un potentiel de renforcement de la participation de la société civile aux phases de décision et de suivi du processus budgétaire gouvernemental.
Les Engagements 8 et 9 visent à renforcer l'implication communautaire dans l'amélioration de l'accès aux services de santé primaire et dans la lutte contre les maladies tropicales négligées à manifestation Cutanée.

Engagement 1 : Promouvoir les pratiques de gouvernement ouvert auprès de 5 collectivités locales

Responsables de la mise en œuvre : Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire (UVICOCI), Plateforme de la Société Civile Ivoirienne pour le PGO (PSCI-PGO).

Pour une description complète, voir l'Engagement 1 dans le [Plan d'action de la Côte d'Ivoire 2024–2026](#).

Contexte et objectifs

Cet engagement vise à sélectionner et accompagner au moins cinq communes dans l'adoption de pratiques de gouvernement ouvert. Il prévoit la mise en place d'un comité de pilotage, de ressources d'orientation et d'un réseau destiné à soutenir les communes dans l'élaboration de plans d'action de gouvernement ouvert, et, éventuellement, leur candidature au Programme Local du PGO. À travers cet engagement, les réformateurs cherchent à créer une base solide permettant d'étendre les pratiques de gouvernement ouvert à l'ensemble des communes à long terme.

Cet engagement s'appuie sur les réformes menées dans le cadre des plans d'action précédents pour mettre en œuvre le budget participatif au niveau local. De cinq communes pionnières dans le deuxième plan d'action du PGO, la réforme a été étendue à 24 communes dans le cadre du troisième plan, et 15 communes ont institutionnalisé la participation dans leurs pratiques budgétaires¹. Malgré ces progrès, l'absence d'obligations juridiques nationales et de cadre réglementaire n'a pas permis une adoption plus large. La Direction Générale de la Décentralisation et du Développement Local (DGDDL) a entrepris de modifier le décret n° 82-1092 afin d'uniformiser le budget participatif dans toutes les communes². Bien que l'amendement n'ait pas encore été adopté en juin 2025, le ministère en charge de la Sécurité a publié en mai 2024 une circulaire visant à faciliter la planification participative locale dans le cadre de la préparation des programmes triennaux de développement des communes³. Au-delà des

initiatives de budget participatif, la commune de Ouellé est devenue la première en Côte d'Ivoire à participer au Programme Local du PGO en 2024⁴.

Potentiel de résultats : Modeste

Cet engagement vise à renforcer la transparence, la participation et la redevabilité au niveau de la gouvernance des communes. Il prévoit la création d'un réseau et de ressources sur lesquels la gouvernance ouverte pourra s'appuyer pour s'étendre au-delà des communes pilotes à plus long terme. La proximité des communes avec les citoyens signifie que le gouvernement ouvert local peut avoir des effets directs sur l'amélioration de la prestation des services et sur la relation entre les citoyens et l'État. Cet engagement présente un potentiel modeste puisqu'il commence avec un nombre restreint de communes pionnières et que certains détails de mise en œuvre restent à préciser. Par exemple, l'engagement ne comporte pas d'indicateurs ni de résultats attendus, tels que le nombre de municipalités ou de changements en matière de gouvernement ouvert ciblés, permettant de mesurer les progrès de sa mise en œuvre.

Il existe une opportunité de renforcer la transparence, la participation et la redevabilité dans les 201 communes de Côte d'Ivoire. Les expériences précédentes indiquent que des ressources financières suffisantes et un appui juridique seront essentiels. Les communes sont administrées par un conseil municipal qui élit le maire⁵. Elles reçoivent 80 % de leur budget de l'État central, tout en percevant des impôts et des recettes locales⁶. La Loi de la Côte d'Ivoire de 2013 sur l'Accès à l'information s'applique aux collectivités locales. Cependant, les communes ont été confrontées à des contraintes de capacités et de ressources les empêchant de mettre pleinement en œuvre cette loi⁷. Selon une enquête Afrobarometer réalisée en 2021, 68 % des répondants en Côte d'Ivoire ne s'attendaient pas à recevoir d'informations sur les contrats, les budgets et les plans de développement locaux s'ils en faisaient la demande⁸.

Bien que la Côte d'Ivoire ait cherché à mettre en œuvre le budget participatif au niveau local, ces réformes se sont révélées difficiles à maintenir sans appui juridique. À la suite d'engagements antérieurs, 33 communes ont entrepris d'ouvrir leur processus budgétaire, 24 communes ont expérimenté le budget participatif, et 15 l'ont adopté. Toutefois, plusieurs années plus tard, seules quatre communes continuaient d'avoir un budget participatif⁹. Selon le Chargé d'études de la DGDDL, cette situation s'explique en partie par l'absence de réglementation contraignante et par le retrait des partenaires financiers.¹⁰ L'expérience passée de la Côte d'Ivoire en matière de réformes de budget participatif souligne l'importance de disposer de ressources pour les communes intéressées ainsi que d'un cadre juridique favorable.

En juin 2025, un comité de supervision a été mis en place (Jalon 1). Il comprend des représentants de l'Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire (UVICOCI), de la DGDDL, de l'Assemblée des Régions et Districts de Côte d'Ivoire (ARDCI), du Comité technique du PGO (CT-PGO), de la Plateforme de la Société Civile Ivoirienne pour le PGO (PSCI-PGO), du Projet d'Appui aux Gouvernements Ouverts Francophones (PAGOF) mis en œuvre par Expertise France, du Réseau Ivoirien de l'Économie Sociale et Solidaire (RIESS) et d'Éveil Côte d'Ivoire. Le comité exercera ses fonctions durant la période de mise en œuvre du plan d'action et supervisera la mise en œuvre et le suivi de l'engagement¹¹. Le comité était chargé de définir les critères de sélection, et l'UVICOCI devait lancer prochainement un appel à manifestations d'intérêt (Jalon 2). Le vice-président de l'UVICOCI a indiqué que le projet pilote pourrait impliquer plus de cinq communes en fonction de l'intérêt suscité, et que la volonté des communes pourrait être un des critères essentiels¹².

Le comité établira également une approche d'accompagnement des communes pour l'adoption du gouvernement ouvert et le suivi de la mise en œuvre¹³. Les Jalons 3 et 5 soulignent la sensibilisation et la formation pour soutenir les communes intéressées dans l'adoption du gouvernement ouvert au niveau local. Le Point de Contact du PGO Côte d'Ivoire¹⁴ a déclaré que l'approche consistera en un accompagnement et un suivi régulier des communes pour leur permettre d'intégrer les valeurs du PGO dans leurs pratiques, avec pour objectif de devenir membres du Programme Local du PGO. Pour fixer des objectifs clairs, le comité de supervision pourrait définir des indicateurs permettant de mesurer dans quelle mesure les communes ont intégré les valeurs du gouvernement ouvert dans leurs pratiques. Par exemple, le comité peut réfléchir aux mesures qui seront utilisées pour déterminer si une commune est devenue plus transparente, participative ou responsable envers le public.

L'Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire (l'UVICOCI) mettra ensuite en place des plateformes interactives virtuelles et physiques d'échange entre les communes participantes et le comité de pilotage (Jalon 4). Un groupe WhatsApp servira de plateforme virtuelle, tandis que la plateforme physique reste encore à déterminer. Les plateformes permettront de suivre la mise en œuvre de la gouvernance ouverte locale dans les communes pilotes et de produire des rapports trimestriels (Jalon 6). La coordination efficace du comité de pilotage en matière de capacités et de ressources sera déterminante, car la disponibilité des ressources pour soutenir les communes intéressées demeure un défi majeur. C'est l'occasion ici pour l'UVICOCI de tirer parti de la participation de la DGDDL pour surmonter les difficultés de mobilisation des communes et d'institutionnalisation des pratiques.

Enfin, l'engagement vise à pérenniser les acquis de cette phase pilote et à élargir la participation des communes. Dans le cadre du Jalon 7, l'UVICOCI publiera un guide sur la co-crédation de plans d'action du gouvernement ouvert au niveau local¹⁵. Ce guide s'inspirera d'un guide sur la budgétisation participative provisoirement validé dans le précédent plan d'action. Il pourra également tirer parti des documents d'orientation du Programme Local du PGO pour la co-crédation des plans d'action. Dans le cadre du Jalon 8, la collectivité locale ayant fait le plus d'efforts en matière de gouvernement ouvert sera récompensée. Le responsable de l'engagement estime que ces distinctions inciteront d'autres communes à participer au programme.

Cette réforme devrait pouvoir mettre en évidence les avantages du gouvernement ouvert aux yeux des citoyens. Bien qu'il s'agisse d'une première étape modeste, elle pourrait être une réforme ambitieuse à plus long terme. Elle pourrait avoir des résultats significatifs comme la co-conception et la mise en œuvre de réformes de gouvernement ouvert importantes pour les citoyens au niveau communal. Ils pourraient également comprendre la création d'un réseau de réformateurs issus de la société civile et du gouvernement, tant au niveau national que communal, partageant expériences, ressources et stratégies pour faire progresser le gouvernement ouvert dans l'ensemble des communes. La société civile a manifesté un intérêt particulier pour cet engagement, le considérant comme une innovation en matière de gouvernance locale. Un représentant de la société civile membre du comité technique du PGO a souligné que cet engagement pourrait constituer un levier pour l'enracinement de la démocratie participative dans toutes les communes ivoiriennes¹⁶.

Opportunités, défis et recommandations lors de la mise en œuvre

Cet engagement pourrait poser les bases d'une ouverture progressive du gouvernement dans toutes les communes de Côte d'Ivoire. Le Maroc offre un exemple d'expansion du gouvernement

ouvert local grâce à des plans d'action successifs. Le Maroc a lancé le Programme d'appui aux collectivités territoriales ouvertes (PACTO) afin d'institutionnaliser le gouvernement ouvert au niveau local et de promouvoir les échanges pour les 12 régions, 75 préfectures et provinces et 1 503 communes. Ce programme a abouti à la création du Réseau marocain des collectivités territoriales ouvertes (REMACTO), qui compte environ 100 membres¹⁷. Le Maroc est actuellement en train d'institutionnaliser l'ouverture des collectivités territoriales par le biais de la co-création, du co-suivi et de la co-évaluation, ainsi qu'à travers l'élargissement du réseau de collectivités locales. Pour l'avenir, le MEI recommande aux responsables de la mise en œuvre d'envisager les actions suivantes :

- **Plaider auprès du ministère de l'Intérieur et de la Sécurité pour l'inclusion des principes du gouvernement ouvert local dans la législation sur le budget participatif :** L'UVICOCI pourrait envisager de collaborer avec la DGDDL afin d'institutionnaliser le gouvernement ouvert local par le biais de textes réglementaires. Cette approche pourrait être intégrée au décret n° 82-1092 sur le budget participatif que la DGDDL est actuellement en train de finaliser. La mise en œuvre de ces règlements par les communes pilotes pourrait alors démontrer un déploiement intégré du budget participatif en parallèle de réformes de gouvernement ouvert plus larges.
- **Fournir aux communes des ressources sur le dialogue et la participation citoyenne,** avec des lignes directrices et des recommandations opérationnelles pour toutes les communes, à l'instar de celles proposées par le Maroc. Ces ressources utiles pourraient s'inspirer des directives de People Powered sur les outils de participation numérique¹⁸ et des exemples présentés dans le Rapport du MEI sur les plans d'action locaux¹⁹. Par ailleurs, le Programme Local du PGO met à disposition des outils permettant aux collectivités locales de développer une vision stratégique, de formuler des engagements et de suivre leur mise en œuvre²⁰. Les plans d'action de gouvernement ouvert des communes pourraient comprendre des engagements renforçant les mécanismes de participation prévus dans d'autres réformes, telles que les initiatives de budget participatif, ou dans les Groupes d'action communautaire de l'Engagement 8.

Engagement 2 : Renforcement de la transparence budgétaire grâce à l'implication des OSC

Responsable de la mise en œuvre : Programme Pays de Renforcement des Capacités (PPRC).

Pour une description complète, voir l'Engagement 2 dans le [Plan d'action de la Côte d'Ivoire 2024–2026](#).

Contexte et objectifs

Cet engagement comprend un ensemble d'activités visant à accroître la transparence et la participation du public autour du processus budgétaire et des activités législatives. Il cherche en particulier à promouvoir un dialogue ouvert et constructif entre les parlementaires, les responsables gouvernementaux et les réformateurs de la société civile dans le choix des grandes orientations et priorités budgétaires, afin que les dépenses publiques répondent aux besoins des citoyens. Il vise également à renforcer les capacités de la société civile concernant le suivi des dépenses publiques.

La Côte d'Ivoire a pris des initiatives en matière de budget ouvert dans le cadre des plans d'action précédents. Elles comprennent la publication d'un budget citoyen, l'implication de la

société civile dans le séminaire de pré-validation du Document de Programmation budgétaire et économique pluriannuelle (DPBEP), ainsi que la publication du rapport d'exécution budgétaire de milieu d'année²¹. Ces initiatives ont produit une amélioration constante du score de la Côte d'Ivoire en matière de transparence dans l'Open Budget Index depuis 2017²². Toutefois, de nouvelles actions devront être entreprises pour intégrer de manière systématique la transparence et la participation dans le processus budgétaire. Il s'agira, en particulier, de garantir que la société civile dispose des informations, des capacités et des canaux nécessaires pour participer de manière significative aux décisions budgétaires.

Potentiel de résultats : Substantiel

Cet engagement vise à renforcer les canaux permettant à la société civile de participer aux étapes clés du processus budgétaire, y compris aux débats au parlement et aux audits du secteur public. Le potentiel substantiel de cette réforme réside notamment dans son objectif de créer des espaces permanents de dialogue entre la société civile et l'Assemblée nationale. Il est complété par le Plan d'action pour un Parlement Ouvert de la Côte d'Ivoire, qui prévoit l'introduction d'un cadre juridique et d'une plateforme en ligne pour la participation du public aux activités parlementaires²³. Les jalons de cet engagement offrent l'opportunité de poser les bases et de tester des canaux de participation permanents.

La participation du public aux processus budgétaires nationaux accuse un retard par rapport aux réformes de transparence budgétaire menées par la Côte d'Ivoire, comme l'indique son score de 4 sur 100 à l'Open Budget Index 2024. En particulier, les citoyens et la société civile ne peuvent pas participer aux auditions sur le projet de budget avant son adoption ni lors des rapports d'audit²⁴. Deux représentants de la société civile ont signalé que cet engagement constitue un élément phare du plan d'action en raison du potentiel d'ouverture de l'Assemblée nationale dont il est porteur. Toutefois, la réalisation de cet objectif dépendra de la capacité à établir des voies de participation publique systématiques et durables, plutôt que des consultations ponctuelles²⁵.

Le Jalon 5 vise à soutenir cinq OSC dans leur participation aux Débats d'orientation budgétaire (DOB) au parlement. Bien que les avis exprimés lors des DOB ne soient pas contraignants, ils influencent la préparation du budget et la prise de décisions ultérieures. Le Coordonnateur sectoriel en charge du Secteur privé et de la Société civile du Programme Pays de Renforcement des Capacités (PPRC) a expliqué que l'objectif est d'instaurer une pratique de rencontres entre les députés et la société civile en amont des séances, afin de recueillir leurs avis et contributions. Lors des débats, les députés parleront au nom de la société civile et exprimeront ses préoccupations. Comme la loi de finances n'est pas encore disponible au moment où ont lieu les procédures concernant la politique de budget, les discussions portent sur le Document de Programmation Budgétaire et Économique Pluriannuelle (DPBEP)²⁶. Dans le cadre du Jalon 4, le PPRC soutiendra les OSC dans la préparation de six rapports d'analyse budgétaire. Le PPRC s'est déjà rapproché de Social Justice, la Fédération nationale des organisations de santé de Côte d'Ivoire (FENOSCI) et de CIVIS Côte d'Ivoire pour élaborer des rapports d'analyse budgétaire.

Cet objectif reste modeste, car il ne constitue qu'un moyen indirect pour que la voix de la société civile soit entendue au parlement. Le PPRC pourrait accroître l'ambition de cet engagement en l'articulant avec le Plan d'action pour un Parlement Ouvert, en particulier son Engagement 1 qui vise à instaurer un cadre juridique pour la participation du public aux activités parlementaires. Le PPRC pourrait travailler conjointement avec le parlement et la société civile afin de permettre à ce cadre juridique d'établir des mécanismes pérennes et significatifs de participation de la

société civile aux discussions budgétaires et à d'autres débats parlementaires²⁷. Par exemple, des consultations régulières avec la société civile pourraient être intégrées au calendrier budgétaire²⁸. Le PPRC et le parlement pourraient également tester la plateforme de commentaires publics prévue dans le Jalon 9 en l'utilisant pour faire participer les OSC aux discussions budgétaires. Par ce biais, les activités de participation du public au processus budgétaire prévues par cet engagement pourraient introduire et tester les réformes structurelles visées par le Plan d'action pour un Parlement Ouvert.

Le Parlement de Côte d'Ivoire a davantage progressé en matière de transparence qu'en matière de possibilités de participation du public. Les séances plénières et les réunions de commissions de l'Assemblée nationale sont ouvertes au public, avec la publication des ordres du jour et de certains projets de loi. En revanche, le site Web de l'Assemblée nationale n'offre pas encore d'espace permettant aux citoyens de déposer des commentaires sur les textes législatifs en préparation²⁹. Dans le cadre du Jalon 9, le PPRC et l'Assemblée nationale prévoient de créer un « portail citoyen » grâce auquel les citoyens pourront donner leur avis, en particulier sur les projets de loi de finance et en général sur les autres projets de lois. La Côte d'Ivoire ne dispose pas de période officielle de consultation publique pour les projets de loi. Le Coordonnateur sectoriel en charge du Secteur privé et de la Société civile du PPRC³⁰, ce jalon commencera par la publication de textes relatifs au processus budgétaire et intégrera d'autres thématiques ultérieurement. Ce dispositif rejoint l'Engagement 3 du Plan d'action pour un Parlement Ouvert, qui vise également à mettre en place une plateforme permettant au public d'apporter ses commentaires lors des différentes étapes du processus législatif. Pour que ce jalon atteigne son plein potentiel, il faudra absolument préciser la manière dont l'Assemblée nationale prendra en compte, répondra et donnera suite aux commentaires du public.

Le Jalon 6 prévoit la création d'un réseau de parlementaires spécialisés sur les questions de transparence et de participation citoyenne. La stratégie du PPRC consiste à inscrire des propositions concrètes d'ouverture du parlement à l'ordre du jour de ce réseau. L'objectif est que ses membres portent les réformes favorisant un dialogue durable avec la société civile lors des travaux parlementaires, en particulier sur le budget. Le PPRC prévoit que ce réseau soit transpartisan et composé de membres de groupes ou de commissions parlementaires³¹. Des discussions sont en cours avec les parties prenantes sur la désignation des membres, ainsi que sur la pertinence de créer deux réseaux distincts, l'un pour l'Assemblée nationale et l'autre pour le Sénat.

Lors de la Réunion régionale Afrique et Moyen-Orient du PGO au Maroc en novembre 2022, la Côte d'Ivoire s'est engagée à développer des initiatives visant à renforcer la transparence parlementaire au niveau national. Une feuille de route du Parlement Ouvert a été élaborée et validée en mars 2024 à l'Assemblée nationale, et un Plan d'action pour un Parlement Ouvert a été soumis en juin 2025³². En septembre 2024, une délégation composée de parlementaires et de membres de la Société civile s'est rendue au Maroc, avec l'appui du deuxième Projet d'appui aux gouvernements ouverts francophones (PAGOF 2) mis en œuvre par Expertise France, afin de s'inspirer de l'exemple du Parlement marocain et de le mettre en pratique³³. En juin 2025, l'Assemblée nationale a également organisé un réseau régional regroupant les parlements du Bénin, du Ghana et du Maroc, afin de favoriser l'apprentissage mutuel et la coordination autour du Parlement ouvert.

Les Jalons 3 et 10 marquent les premières étapes d'ouverture des processus d'audit à la contribution de la société civile. Le Jalon 10 permettra à la société civile de formuler ses analyses sur la prestation des services publics pour cinq missions. Dans le cadre du Jalon 3, le PPRC

accompagnera les organisations de la société civile dans la rédaction de quatre notes de plaidoyer destinées à être examinées par l'Inspection générale des finances (IGF) et la Direction du contrôle financier (DCF) du Ministère des Finances et du Budget. Le PPRC considère ces jalons comme de premières étapes vers la normalisation de la participation de la société civile aux processus d'audit réalisables dans la période de mise en œuvre³⁴. En appui à ces espaces de participation citoyenne, le PPRC prévoit une série d'activités de plaidoyer et de renforcement des capacités sur les principes et méthodes de transparence et de participation publique à la politique budgétaire (Jalon 2), ainsi que sur le suivi de la gestion des finances publiques (Jalon 1).

Opportunités, défis et recommandations lors de la mise en œuvre

Cet engagement nécessitera un fort soutien du parlement pour mettre en œuvre les éléments présentant le plus grand potentiel d'amélioration de la transparence et de la participation civique au processus budgétaire. Le MEI recommande les mesures suivantes :

- **Coordonner avec les réformateurs parlementaires** chargés de la mise en œuvre du Plan d'action pour un Parlement Ouvert.
- Le PPRC et ses partenaires parlementaires pourraient utiliser les jalons de cet engagement pour **tester et introduire les canaux permanents de participation prévus dans le Plan d'action pour un Parlement Ouvert**
- Au-delà de l'Assemblée nationale, le PPRC pourrait également **faire participer le Sénat** afin de préciser le rôle de chaque chambre et de **déterminer s'il convient de créer un réseau conjoint ou deux réseaux distincts**. Les réformateurs peuvent s'inspirer des expériences du Ghana et de la Sierra Leone, dont les parlements ont établi, dans leurs plans d'action, des espaces de dialogue régulier entre OSC et parlementaires³⁵.
- Tirer parti du soutien de la société civile à cet engagement pour **l'impliquer dans la mise en œuvre** de la réforme. Un représentant de Social Justice prévoit la présence d'outils ad hoc et de dispositions réglementaires pour garantir la participation citoyenne au processus budgétaire. ³⁶ À titre d'exemple, le PPRC pourrait **collaborer avec la société civile pour élaborer un guide d'utilisation du portail législatif**, comprenant notamment des tutoriels vidéo.
- Le Parlement pourrait inscrire dans le calendrier budgétaire une rencontre pour **échanger avec la société civile en amont de l'élaboration du budget**³⁷.

Engagements 8 et 9 : Participation du public dans les services de santé et la lutte contre les maladies tropicales négligées

Responsables de la mise en œuvre : Ministère de la Santé, de l'Hygiène publique et de la Couverture maladie universelle (MSHP-CMU), Direction générale de la Santé, Direction de la Santé communautaire et de la Promotion de la Santé (DSCPS), Aide Internationale pour le Développement Durable (AIDD).

Pour une description complète, voir les Engagements 8 et 9 dans le [Plan d'action de la Côte d'Ivoire 2024–2026](#).

Contexte et objectifs

Ce groupe d'engagements vise à assurer une participation effective des communautés aux décisions qui concernent leur santé. L'Engagement 8 cherche à renforcer et élargir les mécanismes de participation du public, tandis que l'Engagement 9 vise à accroître la transparence et à développer des réseaux de plaidoyer autour des maladies tropicales négligées à Manifestation Cutanée (MTN-MC). L'Aide Internationale pour le Développement Durable (AIDD) a plaidé pour l'inclusion de l'Engagement 9 dans le PAN afin d'impliquer les membres des communautés affectées dans la planification, la mise en œuvre et l'évaluation des programmes de lutte contre les maladies tropicales négligées.

Le système de santé ivoirien prévoit la participation communautaire à la planification sanitaire³⁸. L'introduction des Agents de Santé Communautaire (ASC) en 2000 dans le cadre de projets de développement, notamment le Projet de Développement de la Région du Zanzan (PDRZ), s'inscrivait dans ce cadre³⁹. Les ASC contribuent à renforcer les liens entre communautés, société civile, professionnels de santé, autorités et établissements publics. En 2021, une feuille de route pour la santé communautaire a été élaborée afin de soutenir le développement des ASC⁴⁰, comprenant la formation et l'appui financier. Elle découle du plan stratégique 2017–2021 de la Direction de la Santé communautaire⁴¹. Deux des cinq domaines prioritaires⁴² visent à améliorer la couverture et la qualité des interventions communautaires et à renforcer la participation et l'engagement des communautés et des collectivités territoriales. Cette priorité de renforcement de la participation des communautés et des collectivités territoriales a été reprise dans le plan stratégique 2022–2025. Malgré la volonté affichée des autorités, le niveau d'implication communautaire dans la santé demeure faible.

Dans le domaine des maladies tropicales négligées à manifestation cutanée (MTN-MC), une analyse menée par le ministère de la Santé dans le cadre du plan directeur a mis en évidence une mobilisation communautaire insuffisante, un manque de transparence budgétaire et une participation limitée des personnes affectées aux processus décisionnels⁴³. La Côte d'Ivoire est confrontée à douze des 20 MTN-MC recensées par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS)⁴⁴, notamment l'ulcère de Buruli, la lèpre et l'onchocercose. Un premier Plan directeur national (PDN) de lutte contre les MTN-MC (2016–2020) a été adopté, suivi d'un deuxième plan pour 2021–2025 ainsi que de plans spécifiques à certaines maladies⁴⁵. Ces plans guident les actions visant à accélérer la réalisation des objectifs de contrôle, d'élimination, d'interruption de la transmission et d'éradication de ces maladies⁴⁶.

Potentiel de résultats : Modeste

Depuis plus de vingt ans, la Côte d'Ivoire cherche à renforcer la participation civique dans le domaine de la santé. Ce groupe d'engagements présente un potentiel modeste pour accroître

l'implication des communautés dans l'amélioration des services de santé et pour favoriser l'inclusion et la prise en compte du genre dans la lutte contre les MTN-MC.

Dans le cadre de l'Engagement 8, l'objectif général est de consolider le système actuel de participation, qui comprend les agents de santé communautaire (ASC), les Comités de gestion des structures de santé (COGES) et la mise en place effective des Groupes d'action communautaire (GAC). Le Jalon 1 prévoit le recrutement et la formation de 5 000 nouveaux ASC à la promotion, la prévention, la surveillance et les soins, dans un objectif de couverture généralisée. La Direction de la Santé communautaire et de la Promotion de la Santé (DSCPS) compte sur l'appui des partenaires financiers puis, dans un second temps, sur le gouvernement pour porter la rémunération des ASC au niveau du salaire minimum⁴⁷.

Le Jalon 2 prévoit la création de 300 nouveaux Groupes d'action communautaire (GAC) et de 150 comités de pilotage locaux. Les GAC regroupent des chefs communautaires, des représentants des organisations concernées et des bénéficiaires des programmes de santé. Leur objectif est d'aider la communauté à identifier, planifier et répondre à ses besoins en matière de santé et de développement par la création et la mise en œuvre de plans d'action communautaires (PAC). Les GAC mobilisent la communauté en l'encourageant à appliquer ces plans et à en assurer le suivi⁴⁸, avec une autonomie notable, puisqu'ils assument eux-mêmes la mobilisation de leurs ressources et sont rattachés à 3 000 structures de soins de santé primaires. Selon le Sous-Directeur des Soins de Santé Primaires, 300 nouveaux GAC viendront s'ajouter aux 200 déjà encadrés par 150 comités de pilotage. Toutefois, il restera un déficit à combler d'environ 2 000 GAC⁴⁹. Quatre missions trimestrielles sont également prévues pour suivre les activités des GAC et des COGES.

Le Jalon 3 prévoit la formation par la DSCPS de 3 000 membres des 300 GAC sur le Guide national sur la fonctionnalité des groupes d'action communautaire⁵⁰. Ce guide définit les objectifs, la structure et les responsabilités des GAC. Il précise la manière dont les contributions des communautés sont discutées et intégrées dans les plans d'action communautaires. En revanche, le rôle des GAC dans la communication des besoins et des priorités des communautés aux établissements sanitaires locaux et nationaux est moins clairement défini. Le potentiel des Jalons 1 à 3 dépend de la capacité des GAC à renforcer la participation publique à la prise de décision dans le secteur de la santé. Cette question demeure ouverte, le MEI n'ayant pas trouvé d'éléments probants permettant de mesurer l'effet des GAC existants sur la participation citoyenne à la gouvernance de la santé publique.

L'Engagement 9 présente un potentiel modeste pour améliorer l'inclusion et la prise en compte du genre dans la lutte contre les MTN-MC. Dans le cadre de cet engagement, l'AIDD et la DGS s'engagent à associer trimestriellement les membres des communautés affectées à la planification, à la mise en œuvre et à l'évaluation des programmes de lutte contre les MTN-MC. Parmi les personnes impliquées se trouveront des chefs communautaires, des organisations de femmes, des praticiens de la médecine traditionnelle, des clubs de jeunes, des autorités religieuses, les médias et des représentants des personnes affectées. Deux dialogues communautaires sont prévus avec les personnes touchées (malades en cours de traitement) afin de créer des réseaux d'anciens patients qui participeront aux activités de sensibilisation et qui témoigneront pour éviter la stigmatisation et l'autostigmatisation. Deux réseaux sur les huit prévus ont déjà été créés. Ces groupes ont été formés et certains ont contribué à des activités de sensibilisation et à des échanges avec le gouvernement sur les MTN-MC. Outre ces groupes particuliers, l'AIDD insiste sur l'importance d'associer les organisations de femmes aux activités, les patients étant le plus souvent en contact avec elles, selon une étude réalisée par l'AIDD⁵¹. Un

contrat a déjà été signé avec une organisation de femmes à cet effet. Selon son coordinateur, l'AIDD souhaite créer une communauté permettant aux anciens malades de se retrouver pour discuter de leurs besoins et se soutenir mutuellement⁵².

Les réformateurs cherchent à pérenniser les mécanismes de participation des personnes affectées en impliquant l'Association ivoirienne pour le bien-être des personnes affectées par les MTN (AIPA-MTN)⁵³. Les responsables de la mise en œuvre visent à relier les réseaux régionaux à l'AIPA-MTN afin de créer un réseau national de plaidoyer et de sensibilisation sur les MTN-MC. Pour atteindre les personnes affectées dans les villages, les responsables de la mise en œuvre prévoient d'organiser des dialogues communautaires mensuels sur la planification, la mise en œuvre et l'évaluation des activités. Des superviseurs communautaires seront chargés d'organiser et de suivre ces rencontres avec les communautés. Les résultats de ces réunions figureront dans les rapports trimestriels de l'engagement.

Dans le cadre des Jalons 2 et 3, la DGS et l'AIDD s'engagent à publier régulièrement des informations sur la lutte contre les MTN-MC qui ne sont actuellement pas accessibles au public. Cela comprend des données épidémiologiques trimestrielles et les résultats des recherches et interventions (Jalon 2), ainsi que des études de cas et des rapports d'évaluation semestriels (Jalon 3). L'AIDD prévoit d'utiliser les outils et normes de suivi et d'étude du ministère de la Santé. Ces livrables seront transmis à la Direction générale de la Santé pour diffusion. Le coordonnateur de l'AIDD précise que ces documents seront également envoyés aux districts sanitaires locaux⁵⁴. Bien que ces deux jalons soient importants dans leur conception actuelle, ils pourraient aller plus loin en mettant aussi l'accent sur l'inclusion des personnes affectées dans la mise en œuvre et le suivi des programmes de lutte contre les MTN-MC, ainsi que dans la collecte et la diffusion des données épidémiologiques.

Les Jalons 1 et 5 comprennent des initiatives sanitaires importantes qui sont sans lien avec le gouvernement ouvert. Le Jalon 1 vise à assurer une prise en charge médicale complète de 1 000 cas de MTN-MC, tandis qu'une étude de cas est prévue pour identifier les femmes atteintes de MTN cutanées, avec l'objectif de créer des activités génératrices de revenus pour ces femmes ainsi que pour les personnes vivant avec un handicap (Jalon 5).

Opportunités, défis et recommandations lors de la mise en œuvre

Cet engagement bénéficie d'une dynamique existante et d'une coalition réunissant gouvernement, partenaires financiers et réformateurs de la société civile. La coordination et la synergie d'action entre la Direction générale de la Santé, la DSCPS, les programmes de lutte contre les MTN-MC, l'AIDD et les communautés seront essentielles pour faire progresser la mise en œuvre. Pour l'Engagement 8, si la réforme va au-delà de l'augmentation du nombre de mécanismes de participation et commence à institutionnaliser des cadres juridiques pour la participation communautaire, elle pourrait produire des résultats significatifs. Les réformateurs pourraient envisager, à l'avenir, des moyens de s'assurer que ce cadre se traduit par des changements durables dans la participation des communautés au processus de santé. L'inclusion des personnes affectées par les MTN-MC, prévue dans l'Engagement 9, constitue une démarche ambitieuse qui nécessitera une collaboration renforcée en matière de partage d'informations entre l'ensemble des parties prenantes et la participation de la Direction de la Santé communautaire.

Pour l'Engagement 8, les recommandations du MEI sont les suivantes :

- Le ministère de la Santé pourrait **ajouter une directive précisant comment les GAC peuvent faciliter la contribution du public à la gouvernance sanitaire**. Le guide pourrait

comprendre des recommandations et des ressources pour permettre aux GAC de communiquer les besoins et les priorités des communautés aux établissements sanitaires locaux et nationaux. Cela pourrait passer par la mise en place de mécanismes de rétroaction, tels que des réunions régulières et des canaux de communication clairs, afin de permettre à la communauté d'exprimer ses préoccupations, suggestions et expériences, et aux autorités sanitaires d'y répondre.

- Les responsables de la mise en œuvre pourraient également fournir des directives sur la manière dont les établissements de santé publique doivent prendre en compte et utiliser les informations transmises par les GAC. La DGS et la DSCPS pourraient **offrir un appui technique aux GAC**, au-delà de la formation au guide, pour **élaborer des plans d'action pertinents et efficaces et mobiliser les ressources** nécessaires à leur durabilité et autonomie. Elles pourraient aussi encourager les GAC à veiller à l'inclusivité lors de la désignation de leurs membres, afin de permettre la représentation de toutes les composantes de la communauté, en particulier les groupes marginalisés.

Pour assurer la réussite de la mise en œuvre de l'Engagement 9, la participation des communautés aux décisions liées aux maladies pourrait nécessiter l'ajout d'un jalon spécifique consacré à l'inclusion des personnes affectées et d'autres membres de la communauté dans l'élaboration des programmes de santé. À cet effet, le MEI recommande les mesures suivantes :

- La DGS, l'AIDD et leurs partenaires pourraient profiter de la prochaine révision du plan directeur de lutte contre les MTN et du plan national de développement sanitaire, qui arrivent tous deux à échéance fin 2025, pour y **intégrer explicitement des volets consacrés à l'inclusion, à l'égalité de genre et à la participation communautaire**.
- La DGS et l'AIDD pourraient travailler étroitement avec la DSCPS pour **tirer parti de l'expérience et des enseignements des GAC afin de créer des espaces permanents de participation à la lutte contre les MTN-MC par les personnes affectées**. La DGS et l'AIDD pourraient également diffuser des rapports, des études et des données sur les MTN dans les **médias de masse locaux et les médias traditionnels dans les langues locales de la communauté**, en complément de leur publication sur les sites gouvernementaux.

Autres engagements

Les autres engagements, que le MEI n'a pas identifiés comme des engagements prometteurs, sont évoqués dans la discussion ci-dessous.

L'**Engagement 5** vise à améliorer la redevabilité et la participation au moyen de plateformes de dialogue. Le Centre d'Information et de Communication Gouvernementale (CICG) prévoit d'organiser 10 forums régionaux de discussion et 40 forums en ligne ou en présentiel, ainsi que de déployer une campagne de communication intégrée à 360 degrés. Bien qu'elle constitue une initiative positive en faveur du gouvernement ouvert, cette campagne a été lancée il y a déjà quatre ans⁵⁵. Le plan d'action est donc une opportunité d'accroître l'ambition de cette réforme. Le CICG pourrait, par exemple, chercher à inscrire ces mécanismes et valeurs participatives dans la loi afin de garantir une participation citoyenne systématique et pérenne.

L'**Engagement 10** s'appuie sur les efforts du plan précédent visant à associer les citoyens à la lutte contre la vie chère. Le Conseil national de lutte contre la vie chère (CNLVC) entend impliquer les citoyens dans le suivi et le contrôle des prix grâce à l'application « Contrôle Citoyen ». Cette plateforme permet au public de signaler les fraudes liées à l'absence d'affichage des prix, au non-respect des prix homologués, ainsi qu'à la vente de produits périmés, interdits

ou impropres à la consommation dans les supermarchés, commerces de proximité et marchés. Dans le cadre de la campagne de communication prévue au Jalon 3, le CNLVC vise explicitement à informer les citoyens et les entreprises des mesures prises par le gouvernement en réponse aux signalements par le public. Cet engagement présente un potentiel modeste dans la mesure où il constitue une avancée positive et progressive dans une réforme de plus long terme.

L'**Engagement 7** a pour objectif de rendre les services publics plus efficaces et plus accessibles aux citoyens à travers des agences « maison du services publics » physiques et virtuelles. Elles offriront au public un guichet unique donnant accès à une large gamme de produits et de services publics. Il s'agit d'une réforme importante pour le gouvernement, qui vise à améliorer l'accessibilité de certains services publics. Les résultats de cet engagement en matière de gouvernement ouvert dépendront de la mesure dans laquelle il facilitera l'accès des citoyens aux informations détenues par l'État et renforcera leur capacité à exprimer leur avis sur les services publics.

L'**Engagement 12** poursuit l'objectif ambitieux d'élaborer, sur une période de quatre ans, une législation renforçant la protection des lanceurs d'alerte. La Côte d'Ivoire a soumis cet engagement dans le cadre de l'Open Gov Challenge. Comme cet engagement s'inscrit dans un plan d'action de deux ans, l'évaluation du MEI sur le potentiel de résultats se fonde sur les jalons prévus durant les deux premières années de mise en œuvre. Ceux-ci comprennent des ateliers de sensibilisation sur la notion et le rôle des lanceurs d'alerte, ainsi que l'élaboration d'un guide des lanceurs d'alerte. Cet engagement est donc évalué comme ayant un potentiel modeste. Néanmoins, le MEI reconnaît l'ambition à plus long terme de cette réforme en prenant en compte les activités qui se trouvent en dehors de la période de mise en œuvre, notamment la rédaction et l'adoption d'un avant-projet de loi sur la protection des lanceurs d'alerte. Le MEI évaluera les premiers résultats de cet engagement, en même temps que l'ensemble du plan d'action, en décembre 2026.

¹ Voir ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME, « République de Côte d'Ivoire Plan d'action national de gouvernement ouvert 2018–2020 », Partenariat pour un gouvernement ouvert, décembre 2018, https://www.opengovpartnership.org/wp-content/uploads/2018/12/Cote-Divoire_Action-Plan_2018-2020_FR.pdf ; Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME, « République de Côte d'Ivoire Plan d'action national de gouvernement ouvert 2020–2022 », Partenariat pour un gouvernement ouvert, décembre 2020, https://www.opengovpartnership.org/wp-content/uploads/2021/01/Cote-dIvoire_Action-Plan_2020-2022_FR.pdf.

² Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME, « République de Côte d'Ivoire Plan d'action national de gouvernement ouvert 2022–2024 », Partenariat pour un gouvernement ouvert, décembre 2022, https://www.opengovpartnership.org/wp-content/uploads/2023/01/Cote-dIvoire_Action-Plan_2022-2024_FR.pdf.

³ Raïssa N'cho (Chargé d'études de la Direction Générale de la Décentralisation et du Développement Local) et Hugues Koffi Donald (Chef de bureau de la Direction Générale de la Décentralisation et du Développement Local), entretien avec le chercheur du MEI, 28 mars 2025.

⁴ « Ouéle, Côte d'Ivoire » Partenariat pour un gouvernement ouvert, <https://www.opengovpartnership.org/fr/members/ouelle-cote-divoire>.

⁵ Voir « Loi no 2012-1128 portant organisation des collectivités territoriales », Direction Générale de la Décentralisation et du Développement Local, 13 décembre 2012, <http://www.dgddl.interieur.gouv.ci> ; « Loi no 2003-208 portant transfert et répartition de compétences de l'État aux collectivités territoriales », Direction Générale de la Décentralisation et du Développement Local, 7 juillet 2003, <http://www.dgddl.interieur.gouv.ci>.

⁶ « Côte d'Ivoire AIP/Le comité local du projet pilote d'appui à la mobilisation des revenus propres des communes mis en place », Agence de Presse Ivoirienne, 16 décembre 2023, <https://www.aip.ci/14411/cote-divoire-aip-le-comite-local-du-projet-pilote-dappui-a-la-mobilisation-des-revenus-propres-des-communes-mis-en-place>.

⁷ « Ivory Coast », Note RTI, page consultée en juillet 2025, <https://www.rti-rating.org/country-detail/?country=Ivory%20Coast> ; « Ivory Coast Country Report », Indice de transformation de Bertelsmann (BTI), page consultée en juillet 2025, <https://bti-project.org/en/reports/country-report/CIV>.

⁸ « L'information publique demeure difficile d'accès en Afrique », Afrobarometer, Dépêche n° 771, 21 février 2024, <https://www.afrobarometer.org/wp-content/uploads/2024/02/AD771-PAP10-Information-publique-demeure-difficile-dacces-en-Afrique-Afrobarometer-21fev24.pdf>.

⁹ « L'information publique demeure difficile d'accès en Afrique », Afrobarometer

¹⁰ Raïssa N'cho (Chargé d'études de la Direction Générale de la Décentralisation et du Développement Local) et Hugues Koffi Donald (Chef de bureau de la Direction Générale de la Décentralisation et du Développement Local), entretien avec le chercheur du MEI, 28 mars 2025.

¹¹ « Décision N° 0181/UVICOCI/2025 Portant création du Comité de Supervision de l'Engagement 1 du Plan d'Action National 2024–2026 (NAP5) de Partenariat pour un Gouvernement Ouvert (OGP) », document fourni au MEI, juillet 2025 ; Moussa Koudougou Traoré (Maire de la commune de Morondo et Vice-président d'UVICOCI), entretien avec le chercheur du MEI, 27 mars 2025.

¹² Traoré, entretien.

¹³ Traoré, entretien.

¹⁴ Chantal Angoua (Présidente du Comité Technique du PGO et Point focal du PGO Côte d'Ivoire), entretien avec le chercheur du MEI, 11 juin 2025.

¹⁵ Angoua, entretien.

¹⁶ Dongo Kwamé Kouman (Chargé de formation chez Transparency Justice), entretien avec le chercheur du MEI, 1^{er} avril 2025.

¹⁷ « Programme d'appui aux collectivités territoriales ouvertes – PACTO », Ministère de l'Intérieur du Maroc, <https://collectivites-territoriales.gov.ma/fr/programme-dappui-aux-collectivites-territoriales-ouvertes-pacto>.

¹⁸ « Digital Participation Resources », People Powered, <https://www.peoplepowered.org/digital-participation>.

¹⁹ « IRM Report on Local Action Plans 2021–2022 », Partenariat pour un gouvernement ouvert, 2023, https://www.opengovpartnership.org/wp-content/uploads/2023/08/IRM_Report-on-Local-Action-Plans_2021-2022_EN.pdf.

²⁰ « OGP Local - Matériaux clés », Partenariat pour un gouvernement ouvert, <https://www.opengovpartnership.org/fr/ogp-local/ogp-local-key-materials/>.

²¹ « Rapport sur les résultats du MEI : Côte d'Ivoire 2020–2022 », Partenariat pour un gouvernement ouvert, avril 2023, https://www.opengovpartnership.org/wp-content/uploads/2023/04/Cote-dIvoire_Results-Report_2020-2022_FR.pdf ; Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME, « Plan d'action national de gouvernement ouvert 2022–2024 », Partenariat pour un gouvernement ouvert.

²² « Enquête sur le Budget Ouvert 2023 : Côte d'Ivoire », International Budget Partnership, 2023, <https://internationalbudget.org/fr/open-budget-survey/country-results/2023/cote-divoire>.

²³ « Plan d'action pour un Parlement Ouvert de la Côte d'Ivoire », Assemblée nationale de Côte d'Ivoire, 2025, https://www.opengovpartnership.org/wp-content/uploads/2025/06/Cote-dIvoire_Standalone-Parliamentary-Action-Plan_2025_FR.pdf.

²⁴ « Enquête sur le Budget Ouvert 2023 : Côte d'Ivoire », International Budget Partnership.

²⁵ Julien Tingain (Président de Social Justice et coordinateur de la Plateforme des Acteurs de la Société Civile pour le PGO), entretien avec le chercheur du MEI, 21 avril 2025 ; Kouman, entretien.

²⁶ Frédéric Abé (Coordonnateur sectoriel, Secteur privé - Société civile chez PPRC), entretien avec le chercheur du MEI, 5 mars 2025.

²⁷ « Plan d'action pour un Parlement Ouvert de la Côte d'Ivoire », Assemblée nationale de Côte d'Ivoire.

²⁸ Tingain, entretien.

²⁹ « Assemblée nationale de Côte d'Ivoire – Méthodes de travail : Ouverture et transparence », Union Interparlementaire, <https://data.ipu.org/fr/parliament/CI/CI-LC01/working-methods/openness-and-transparency/>.

³⁰ Abé, entretien. « Assemblée nationale de Côte d'Ivoire – Méthodes de travail : Ouverture et transparence », Union Interparlementaire.

³¹ Abé, entretien.

³² « TDR – Diagnostic sur l'ouverture parlementaire en Côte d'Ivoire », Expertise France, <https://expertise-france.gestmax.fr/expertise-france/public/files/tdr-diagnostic-sur-l-ouverture-parlementaire-en-civ-vun.pdf>.

³³ « TDR – Diagnostic sur l'ouverture parlementaire en Côte d'Ivoire », Expertise France.

³⁴ Abé, interview.

³⁵ Voir les engagements du Ghana et de la Sierra Leone en matière de parlement ouvert dans : « Rapport sur les résultats du MEI : Ghana 2021–2023 », Partenariat pour un gouvernement ouvert, 12 août 2024, <https://www.opengovpartnership.org/documents/ghana-results-report-2021-2023> ; « Rapport sur les résultats du MEI : Sierra Leone 2021–2023 », Partenariat pour un gouvernement ouvert, 12 août 2024, <https://www.opengovpartnership.org/documents/sierra-leone-results-report-2021-2023>.

³⁶ Tingain, entretien.

³⁷ Tingain, entretien.

-
- ³⁸ « Feuille de route pour la mise en œuvre de la politique de santé communautaire en Côte d'Ivoire », Community Health Delivery Partnership, https://www.communityhealthdeliverypartnership.org/media/1031/file/CotedIvoire_Roadmap_FR_Final_20211212.pdf.
- ³⁹ « Évaluation du Programme National de Santé Communautaire en Côte d'Ivoire », UNICEF, mars 2002, <https://evaluationreports.unicef.org/GetDocument?documentID=5463&fileID=25666>.
- ⁴⁰ « Feuille de route pour la mise en œuvre de la politique de santé communautaire en Côte d'Ivoire », Community Health Delivery Partnership.
- ⁴¹ « Strategic Plan 2017–2021 » et « Strategic Plan 2022–2025 », Direction de la Santé communautaire, document fourni au chercheur du MEI, 30 mai 2025.
- ⁴² « Strategic Plan 2017–2021 » et « Strategic Plan 2022–2025 », Direction de la Santé communautaire.
- ⁴³ « Strategic Plan 2017–2021 » et « Strategic Plan 2022–2025 », Direction de la Santé communautaire.
- ⁴⁴ « Plan Directeur MTN 2016–2020 de la Côte d'Ivoire », WHO Expanded Special Project for Elimination of Neglected Tropical Disease, 1er janvier 2016, https://espen.afro.who.int/sites/default/files/content/document/COTE_DIVOIRE_NTD_Master_Plan_2016_2020.pdf.
- ⁴⁵ « Plan Directeur MTN 2021–2025 de la Côte d'Ivoire », WHO Expanded Special Project for Elimination of Neglected Tropical Disease, 27 mars 2024, <https://espen.afro.who.int/tools-resources/documents/cote-divoire-plan-directeur-mtn-2021-2025-fr>.
- ⁴⁶ Cinq programmes de santé ont également été mis en place : Programme national de lutte contre l'ulcère de Buruli (PNLUB), le Programme national d'élimination de la lèpre, le Programme national d'élimination de la trypanosomiase humaine africaine (PNETHA), le Programme national de lutte contre les maladies tropicales négligées à chimiothérapie préventive (PNLMTN-CP) et le Programme national d'éradication du ver de Guinée, eau et assainissement (PNEVG/EA).
- ⁴⁷ Voir la liste des programmes de santé ci-dessus.
- ⁴⁸ « Guide national sur la fonctionnalité des groupes d'action communautaire », Direction de la Santé communautaire, document fourni au chercheur du MEI, 30 mai 2025.
- ⁴⁹ Issoufou Ouattara (Sous-Directeur adjoint des services de santé à la Direction de la Santé communautaire et de la Promotion de la Santé), entretien avec le chercheur du MEI, 26 mars 2025.
- ⁴⁵ « Guide national sur la fonctionnalité des groupes d'action communautaire » Direction de la Santé communautaire.
- ⁴⁶ Blaise Koffi (Directeur administratif d'Aide Internationale pour le Développement Durable), entretien avec le chercheur du MEI, 27 mars 2025.
- ⁵² Koffi, entretien.
- ⁵³ Koffi, entretien.
- ⁴⁹ Koffi, entretien.
- ⁵⁵ Khadidja Zoko Sebe (Chargé de communication au CICG et Point focal du CICG au sein du comité de pilotage du PGO-CI), entretien avec le chercheur du MEI, 21 mars 2025.

Section III. Méthodologie

Ce produit est un examen technique, concis et indépendant, des caractéristiques du plan d'action, ainsi que des points forts et des défis identifiés par le MEI, afin de contribuer à un processus de mise en œuvre plus solide. Le MEI met en évidence les engagements qui présentent le plus grand potentiel de résultats, qui sont une grande priorité pour les parties prenantes du pays, et qui sont reconnus comme ayant une importance primordiale dans le contexte du gouvernement ouvert national, ou qui correspondent à une combinaison de ces critères.

Les produits du MEI fournis pendant le cycle du plan d'action national incluent :

- **Recommandations pour la co-création** : document concis qui met en avant les leçons tirées des précédents rapports du MEI pour appuyer le processus du PGO, la conception du plan d'action et l'apprentissage global d'un pays.
- **Examen du plan d'action** : examen technique des caractéristiques du plan d'action, ainsi que des points forts et des défis identifiés par le MEI, afin de renforcer le processus de mise en œuvre.
- **Examen de mi-parcours** : examen des plans d'action de quatre ans après actualisation à mi-parcours. Cet examen évalue les nouveaux engagements ou les engagements qui ont été considérablement modifiés dans le plan d'action actualisé, la conformité aux critères du PGO et la présentation informelle des progrès accomplis en matière de mise en œuvre.
- **Rapport sur les résultats** : évaluation globale de la mise en œuvre qui se concentre sur les résultats en matière de politique et sur la manière dont les changements se produisent. Le rapport vérifie également la conformité aux règles du PGO et éclaire la redevabilité et l'apprentissage à plus long terme.

Dans le cadre de son examen du plan d'action, le MEI évalue les engagements à l'aide de trois indicateurs :

1. Vérifiabilité : le MEI détermine si l'engagement décrit dans le plan d'action est vérifiable.

L'indicateur est évalué comme suit :

- **Oui ou non** : les objectifs énoncés et les actions proposées sont-ils suffisamment clairs et comprennent-ils des activités objectivement vérifiables pour évaluer la mise en œuvre ?
- Les engagements qui ne sont pas vérifiables sont considérés comme non examinables, et aucune évaluation supplémentaire ne sera effectuée.

2. Optique de gouvernement ouvert : Le MEI détermine si l'engagement est lié aux valeurs de gouvernement ouvert - transparence, participation civique ou redevabilité publique - telles que définies par la Déclaration du gouvernement ouvert et les Articles de gouvernance du PGO. Suite à une lecture attentive du texte de l'engagement, l'indicateur est évalué selon les catégories suivantes :

- **Oui ou non** : l'engagement vise-t-il à rendre un domaine politique, une institution ou un processus décisionnel plus transparent, plus participatif ou plus redevable vis-à-vis du public ?

Pour chaque valeur du PGO, les questions suivantes peuvent être utilisées comme référence pour identifier l'optique du gouvernement ouvert spécifique dans l'analyse de l'engagement :

- **Transparence** : le gouvernement va-t-il divulguer davantage d'informations, améliorer les cadres juridiques ou institutionnels pour garantir le droit à l'information, améliorer la qualité des informations divulguées au public, ou améliorer la transparence des processus décisionnels ou des institutions du gouvernement ?
- **Participation civique** : le gouvernement va-t-il créer des possibilités, des processus ou des mécanismes permettant au public d'informer, d'influencer ou de co-créeer les politiques, lois et/ou décisions ? Le gouvernement va-t-il créer, exploiter ou améliorer les mécanismes de participation des minorités ou des groupes marginalisés ou sous-représentés ?

Le gouvernement va-t-il améliorer l'environnement propice pour la société civile (en incluant des lois sur les ONG, des mécanismes de financement, des impôts, des exigences en matière de rapports, etc.) ? Le gouvernement va-t-il améliorer les conditions juridiques, politiques, institutionnelles ou pratiques liées à l'espace civique, comme la liberté d'expression, d'association et de réunion pacifique pour faciliter la participation au sein de la sphère publique ? Le gouvernement va-t-il prendre des mesures pour lutter contre la mésinformation et la désinformation, notamment en ligne, pour veiller à ce que le public ait accès à des informations fiables et factuelles (éventuellement par le biais de campagnes d'éducation numérique et médiatique, par la vérification des faits, ou par la promotion d'un écosystème de sources d'information indépendant) ?

- **Redevabilité publique** : le gouvernement va-t-il créer des processus permettant de demander aux fonctionnaires de rendre des comptes sur leurs actions, ou améliorer les processus existants ? Le gouvernement va-t-il mettre en place un cadre juridique, politique ou institutionnel pour renforcer la redevabilité des agents publics ?

3. Potentiel de résultats : le MEI analyse les résultats attendus ainsi que le potentiel à vérifier dans le rapport sur les résultats du MEI une fois l'engagement mis en œuvre. L'évaluation du potentiel de résultats est une première indication de la capacité de l'engagement à produire des résultats significatifs sur la base de son articulation dans le plan d'action par rapport à la situation actuelle dans le domaine politique concerné. L'indicateur est évalué comme suit :

- **Pas clair** : l'engagement vise à maintenir les pratiques en cours conformément à la législation, aux exigences ou aux politiques existantes sans indication de la valeur ajoutée ou de l'amélioration de l'approche de gouvernement ouvert par rapport aux pratiques existantes.
- **Modeste** : initiative ou changements positifs mais isolés dans les processus, les pratiques, ou les politiques. L'engagement ne génère pas de changements contraignants ou institutionnalisés au sein du gouvernement ou des institutions qui régissent un domaine politique. Exemple : outils (par exemple sites Web) ou publication de données, formation ou projets pilotes.
- **Substantiel** : possibilité de changer complètement la donne en ce qui concerne les pratiques, les politiques ou les institutions qui régissent un domaine politique, le secteur public ou la relation entre les citoyens et l'État. L'engagement génère des changements contraignants et institutionnalisés au sein du gouvernement.

L'analyse de cet examen se concentre sur les engagements prometteurs. Les engagements prometteurs sont vérifiables, possèdent une optique de gouvernement ouvert, et présentent un potentiel de résultats au minimum modeste. Les engagements prometteurs peuvent également constituer une priorité pour des parties prenantes nationales ou dans un contexte particulier. Le MEI pourrait éventuellement regrouper les engagements qui ont un objectif politique commun ou

qui concernent une même réforme ou une même question politique. Le potentiel de résultats des engagements regroupés est examiné dans son ensemble.

Cet examen a été préparé par le MEI en collaboration avec Monsieur Aimé W. Sawadogo en sa capacité de chercheur, et il a fait l'objet d'une révision externe d'expert par Monsieur Brendan Halloran. Au cours du processus d'examen interne, le MEI vérifie l'exactitude des résultats et recueille d'autres contributions par le biais de la révision par les pairs, de la rétroaction de l'unité de soutien du PGO si nécessaire, d'entretiens et d'une validation avec les parties prenantes nationales, d'un examen par des experts externes et de la supervision du panel d'experts internationaux (PEI) du MEI¹. La méthodologie, la qualité des produits et le processus d'examen du MEI sont supervisés par le PEI².

¹ « Panel d'experts internationaux », Partenariat pour un gouvernement ouvert, page consultée le 15 juillet 2024, <https://www.opengovpartnership.org/fr/about/who-we-are/international-experts-panel/>.

² Pour en savoir plus, voir : « Aperçu — Mécanisme d'évaluation indépendant », Partenariat pour un gouvernement ouvert, page consultée le 15 juillet 2024, <https://www.opengovpartnership.org/fr/irm-guidance-overview/>.

Annexe I. Données par engagement¹

Engagement 1 : Promouvoir les pratiques de gouvernement ouvert auprès de 5 collectivités locales

- Vérifiable : Oui
- A-t-il un objectif de gouvernement ouvert ? Oui
- Potentiel de résultats : Modeste

Engagement 2 : Renforcement de la transparence budgétaire grâce à l'implication des OSC

- Vérifiable : Oui
- A-t-il un objectif de gouvernement ouvert ? Oui
- Potentiel de résultats : Substantiel

Engagement 3 : Publier un « budget vert » relatif à l'impact environnemental de la loi de finances 2026

- Vérifiable : Oui
- A-t-il un objectif de gouvernement ouvert ? Oui
- Potentiel de résultats : Modeste

Engagement 4 : Publier des lois et des règlements relatifs à six secteurs d'activité

- Vérifiable : Oui
- A-t-il un objectif de gouvernement ouvert ? Oui
- Potentiel de résultats : Modeste

Engagement 5 : Améliorer la redevabilité et la participation à travers la mise en place de plateformes de dialogue

- Vérifiable : Oui
- A-t-il un objectif de gouvernement ouvert ? Oui
- Potentiel de résultats : Modeste

Engagement 6 : Promouvoir les données ouvertes au niveau local

- Vérifiable : Oui
- A-t-il un objectif de gouvernement ouvert ? Oui
- Potentiel de résultats : Modeste

Engagement 7 : Améliorer la qualité et l'accès aux services publics en lançant une « Maison des services publics »

- Vérifiable : Oui
- A-t-il un objectif de gouvernement ouvert ? Oui
- Potentiel de résultats : Modeste

Engagement 8 : Renforcer la participation communautaire pour améliorer l'accès aux soins de santé primaires

- Vérifiable : Oui
- A-t-il un objectif de gouvernement ouvert ? Oui
- Potentiel de résultats : Modeste

Engagement 9 : Améliorer la prévention, le diagnostic communautaire précoce et l'accès au traitement des maladies tropicales dans la région du Haut-Sassandra de 2024 à 2028

- Vérifiable : Oui
- A-t-il un objectif de gouvernement ouvert ? Oui
- Potentiel de résultats : Modeste

Engagement 10 : Impliquer les citoyens dans le suivi et le contrôle des prix grâce à l'application « Contrôle Citoyen »

- Vérifiable : Oui
- A-t-il un objectif de gouvernement ouvert ? Oui
- Potentiel de résultats : Modeste

Engagement 11 : Mettre en place un Indice national de gouvernance

- Vérifiable : Oui
- A-t-il un objectif de gouvernement ouvert ? Oui
- Potentiel de résultats : Modeste

Engagement 12 : Élaborer un projet de loi sur la protection des lanceurs d'alerte

- Vérifiable : Oui
- A-t-il un objectif de gouvernement ouvert ? Oui
- Potentiel de résultats : Modeste

¹ Note de la rédaction : Pour les engagements regroupés, l'évaluation du potentiel de résultats est effectuée à l'échelle du groupe, plutôt qu'à l'échelle des engagements individuels. Les titres courts des engagements peuvent avoir été modifiés par souci de concision. Pour l'intégralité du texte de ces engagements, consulter : Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME, « Plan d'action national de gouvernement ouvert de la Côte d'Ivoire 2024–2026 », décembre 2024, https://www.opengovpartnership.org/wp-content/uploads/2025/01/Cote-dIvoire_Action-Plan_2024-2026.pdf.

Annexe II. Co-création du plan d'action

Le MEI se base sur les Normes de participation et de co-création du PGO pour évaluer les pratiques participatives des pays tout au long du cycle du plan d'action¹. Les pays sont encouragés à appliquer pleinement les normes et à respecter les exigences minimales². Le Sous-comité des critères et normes du PGO détermine si un pays a respecté le processus du PGO³.

Tableau 2. Conformité aux exigences minimales

Exigence minimale	Respectée ?
1.1 Espace de dialogue : Le Comité Technique du PGO Côte d'Ivoire est composé de 11 membres issus du gouvernement et de 11 membres issus de la société civile. Il se réunit quatre fois par an. Au cours de la mise en œuvre du quatrième PAN, ce comité s'est réuni huit fois et a produit des rapports qui sont actuellement disponibles. Le règlement intérieur du comité est accessible sur un Google Drive public ⁴ .	Oui
2.1 Site Web du PGO : Le PGO Côte d'Ivoire a maintenu un site Web tout au long de la période de co-création et a également migré vers un nouveau site que le Comité technique peut gérer directement ⁵ .	Oui
2.2 Référentiel : La page Facebook du PGO de Côte d'Ivoire ⁶ présente les derniers développements relatifs au PGO en général et au Comité Technique en particulier. Les informations sont régulièrement mises à jour. La plupart des documents sont publiés sur le nouveau site Web, y compris les cinq plans d'action ⁷ .	Oui
3.1 Préavis : Le calendrier des consultations publiques dans le cadre du processus de co-création a été publié sur la page Facebook du PGO Côte d'Ivoire ⁸ . Le programme précisait les lieux, les dates et la possibilité de participer aux consultations soit en présentiel, soit en ligne sous forme de webinaire ⁹ . Des informations ont été communiquées lorsque certaines réunions ont été reportées.	Oui
3.2 Sensibilisation : Le Comité technique a organisé plusieurs réunions de sensibilisation aux valeurs du PGO entre 2023 et 2024. Il a rencontré des membres des administrations publiques ¹⁰ , du secteur privé ¹¹ , des responsables d'engagements ¹² ainsi que d'autres parties prenantes ¹³ susceptibles de s'intéresser au gouvernement ouvert.	Oui
3.3 Mécanisme de rétroaction : En 2024, 198 personnes ont participé aux consultations en présentiel tenues à Bouna et à Vavoua, tandis que 654 personnes se sont connectées en ligne pour assister au webinaire ¹⁴ .	Oui
4.1 Réponse raisonnée : Les contributions recueillies lors des consultations publiques, en présentiel et en ligne, ont été consignées et publiées dans des rapports de consultation. Le gouvernement a répondu aux contributions du public lors des réunions d'élaboration et de validation du plan d'action en septembre et novembre 2023 ¹⁵ .	Oui
5.1 Mise en œuvre ouverte : <i>le MEI établira s'il y a eu des réunions avec les parties prenantes de la société civile pour présenter l'avancement de la mise en œuvre et permettre aux membres de la société civile de formuler des commentaires au moins deux fois par an.</i>	Sans objet

La Côte d'Ivoire continue d'améliorer son processus de co-création. Par rapport au cycle précédent (2022–2024), la co-création du 5^e PAN a comporté des consultations publiques en présentiel et en ligne. Le Point focal du PGO considère la co-création du 5^e PAN comme un signe de maturité du processus en Côte d'Ivoire¹⁶. Un représentant de la société civile¹⁷ a indiqué que la co-création est en progression et que la société civile a été fortement représentée lors de tous

les événements. La Côte d'Ivoire a satisfait à toutes les exigences minimales de participation et de co-création.

¹ « Normes de participation et de co-création du PGO », Partenariat pour un Gouvernement ouvert (PGO) 2021, <https://www.opengovpartnership.org/fr/ogp-participation-co-creation-standards>.

² « Document d'orientation du MEI sur l'évaluation des exigences minimales, » Mécanisme d'évaluation indépendant, 2022, https://www.opengovpartnership.org/wp-content/uploads/2022/05/IRM-Guidelines-for-Assessment-of-Minimum-Requirements_20220531_FR.pdf.

³ Le 1^{er} août 2025, le Sous-comité des critères et normes du PGO a adopté une résolution sur la suspension temporaire de l'application des exigences minimales assorties de délais en matière de participation et de co-création, pour tous les membres mettant actuellement en œuvre des plans soumis à partir du 1^{er} janvier 2024. Voir : « Resolution of the Criteria & Standards Subcommittee regarding the Temporary Suspension of the Enforcement of Time-Bound Minimum Requirements for Participation and Co-Creation », Partenariat pour un gouvernement ouvert, 1er août 2025, <https://www.opengovpartnership.org/wp-content/uploads/2025/08/Resolution-of-CS-on-the-Temporary-Suspension-of-the-Enforcement-of-Time-Bound-Minimum-Requirements-2.pdf> ; pour plus d'informations sur la politique d'examen de procédure du PGO, voir : « Examen de procédure », Partenariat pour un gouvernement ouvert, page mise à jour le 4 août 2025, <https://www.opengovpartnership.org/fr/procedural-review/>.

⁴ Le règlement interne et le code de déontologie ont été fournis au chercheur du MEI.

⁵ Voir le site Web précédent du PGO sur <https://www.ogp.gouv.ci> et le site Web actuel sur <https://web.ogp.gouv.ci> ; Chantal Angoua (Présidente du Comité Technique du PGO Côte d'Ivoire et Point focal du PGO Côte d'Ivoire), entretien avec le chercheur du MEI, 20 mars 2025.

⁶ Partenariat pour un gouvernement ouvert Côte d'Ivoire – PGO CI, « Open Government Partnership Côte d'Ivoire – OGP CI », Facebook, <https://web.facebook.com/ogpci>.

⁷ « Partenariat pour un gouvernement ouvert de la Côte d'Ivoire », Partenariat pour un gouvernement ouvert Côte d'Ivoire, <https://web.ogp.gouv.ci>.

⁸ Partenariat pour un gouvernement ouvert Côte d'Ivoire – PGO CI, « Consultations Publiques 2023 » ; Facebook, 28 juillet 2023, <https://web.facebook.com/share/p/1CFmgh1Pd8>.

⁹ Partenariat pour un gouvernement ouvert Côte d'Ivoire – PGO CI, « C'est quoi l'OGP ? » Facebook, 27 novembre 2023, <https://web.facebook.com/ogpci/posts/pfbid02Xg17MNV8wdCt5gYmXXPyepZHWZHjb5beKdTAuFJmdQsbnwpEpy48YyK5zv8ULK8l?rdid=n8tP9AKk5V3MdHpf#>.

¹⁰ Partenariat pour un gouvernement ouvert Côte d'Ivoire – PGO CI, « Open Government Partnership en Côte d'Ivoire : le Comité Technique sensibilise les Directeurs Régionaux du Ministère en charge du Commerce à l'initiative et au processus des consultations publiques » Facebook, 22 juin 2023, <https://web.facebook.com/ogpci/posts/pfbid02EwvAoVJtTpV37K5iruyMyP6uV6wy9JUA1o3rQoiFvaJ5i893nKrGQRzd13RT56VYI?rdid=KboVqivxMKuHJmT#>.

¹¹ Partenariat pour un gouvernement ouvert Côte d'Ivoire – PGO CI, « Semaine de l'Open Government Partnership 2023 : le Comité Technique OGP sensibilise le secteur privé à une rencontre organisée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire (CCI-CI) », publication sur Facebook, 11 mai 2023, <https://web.facebook.com/share/p/199Y3GC8gb>.

¹² Partenariat pour un gouvernement ouvert Côte d'Ivoire – PGO CI, « Open Government Partnership en Côte d'Ivoire : le Comité Technique rencontre les potentiels porteurs d'engagements pour la cocréation du Plan d'Action National 2024–2026 (PAN 5) de la Côte d'Ivoire », Facebook, 23 juillet 2024, <https://web.facebook.com/share/p/1EJjTs5HZC>.

¹³ Partenariat pour un gouvernement ouvert Côte d'Ivoire – PGO CI, « Open Government Partnership en Côte d'Ivoire : le Comité Technique sensibilise de la Fédération Ivoirienne des Petites et Moyennes Entreprises (FIPME) aux valeurs et principes de l'initiative », Facebook, 1 décembre 2023, <https://web.facebook.com/share/p/14owud24Bq>.

¹⁴ « Consultations publiques 2024 de Bouna & Vavoua et rapport de la consultation en ligne », document fourni au chercheur du MEI par le Point focal du PGO Côte d'Ivoire, 2 avril 2025, <https://ogp.gouv.ci>.

¹⁵ « Consultations publiques 2024 de Bouna & Vavoua et rapport de la consultation en ligne », document fourni au chercheur du MEI ; Partenariat pour un gouvernement ouvert Côte d'Ivoire – PGO CI, « Open Government Partnership (OGP) : le Comité Technique OGP (CT-OGP) pré-valide le 5^{ème} Plan d'Action National (PAN 2024–2026) de la Côte d'Ivoire » Facebook, 21 novembre 2023, <https://web.facebook.com/share/p/1MBgMA72b6>.

¹⁶ Angoua, entretien.

¹⁷ Julien Tingain (Président de Social Justice et coordinateur de la Plateforme des Acteurs de la Société Civile pour le PGO), entretien avec le chercheur du MEI, 21 avril 2025.